

Agir contre l'illettrisme

L'École se mobilise!

Comment présenter la démarche des AEF ?

Exemple de trame pour une intervention

Novembre 2013



ministère
éducation
nationale



MINISTÈRE DÉLÉGUÉ
À LA RÉUSSITE
ÉDUCATIVE



Lutter contre l'illettrisme
www.anlci.gouv.fr

Cette trame peut permettre de réaliser des présentations comprises entre 15 et 40 minutes ; selon le public à laquelle elle s'adresse, certains points peuvent être plus en moins enrichis. Cette trame a été utilisée dans de nombreuses situations, a reçu un accueil favorable et obtenu des résultats significatifs.

- Un titre peut être proposé

« La démarche des actions éducatives familiales : un **cercle vertueux** permettant de réunir dans une même démarche, dans une même famille d'actions, dans un même projet, la lutte contre l'illettrisme et la prévention de l'illettrisme. »

- **Plantons le décor** en prenant appui sur des situations que l'on a pu vivre, pour en avoir été l'initiateur, un acteur, un participant ou simplement le témoin.

- **Trois exemples** qui illustrent bien les difficultés que peuvent rencontrer les personnes en situation d'illettrisme et notamment celles, nombreuses, qui sont des parents.

Chaque intervenant peut prendre appui sur ces trois exemples mais ils peuvent être remplacés par d'autres situations voisines.

Chacun de ces exemples permet, selon le temps dont on dispose et selon le public auquel on s'adresse, d'aborder de nombreux domaines. Cela permet aussi des échanges autour des pratiques de chacun : « je l'ai déjà fait » ou « je l'ai déjà dit ».

*

1. Le premier exemple : « C'est bien de lire un livre à son enfant tous les jours. »

Avec les intentions les plus louables, des professionnels de l'éducation, de l'action éducative et de l'action culturelle peuvent être amenés à formuler une telle recommandation. On peut l'entendre, par exemple, dans une structure petite enfance ou dans une école maternelle.

Développement possible sur la notion de « double peine » ressentie par les parents en situation d'illettrisme : j'entends que je ne sais pas lire et j'entends que je suis et serai un « mauvais parent » .

Précaution à prendre : il ne s'agit pas de jeter la pierre à celles et ceux qui peuvent avoir été amenés à le dire, mais, d'ores et déjà, d'amorcer ce qui sera présenté plus loin (« la première marche ») : tant que l'on ne sait pas, on ne peut pas adapter sa posture.

2. Le deuxième exemple : « On ne vous connaît pas, on ne connaît pas vos enfants, car vous ne participez pas à nos activités. »

C'est l'exemple de ce groupe de mères qui, au début de l'expérimentation sur les actions éducatives familiales, rencontre le directeur du centre social qui les interroge, car il s'étonne qu'elles ne participent pas aux activités proposées par le centre social. La réponse de ces mères est la suivante : « on ne savait pas que cela existait » ou « on pensait que ce n'était pas pour nous ».

Développement possible sur la question de l'accès à l'information et sur la question de la légitimité.

Précaution à prendre : il ne s'agit pas de donner l'impression que les personnes en situation d'illettrisme vivent en dehors de tout, car rien n'est plus faux : elles ont une vie sociale, mais...

3. Le troisième exemple : « On va vous donner à la fin de la réunion votre numéro d'identifiant et votre mot de passe. », au collègue, par exemple.

C'est ce que peuvent dire des chefs d'établissements notamment (mais ce peut aussi être des responsables d'associations de clubs sportifs) qui, présentant les espaces numériques de travail ou le cahier de texte électronique, veulent légitimement expliquer à tous les parents qu'aujourd'hui l'accompagnement à la scolarité des enfants passe aussi par le numérique.

Développement possible : l'accès aux compétences numériques et, plus généralement, l'accès aux services publics, par le numérique. On peut montrer aussi que le numérique est un levier efficace pour le repérage bienveillant des parents en situation d'illettrisme, pour qui il peut être plus facile de dire qu'ils rencontrent des difficultés avec l'ordinateur que des difficultés avec la lecture et l'écriture.

*

Une fois le « décor planté », on pourra rappeler :

- Ce que nous savons ?
- Ce que sont nos postulats ?

Il faut « contextualiser » l'intervention présentant cette démarche en précisant d'où on parle, car les objectifs ne seront pas les mêmes selon que l'on est directeur d'école, chef d'établissement, IEN, IA-IPR, correspondants académiques « prévention de l'illettrisme », chargé de mission régional de l'ANLCI, chargé de mission parentalité à la CAF, coordonnateur d'un RRS, etc.

1. Nous savons que :

- tous les parents souhaitent la réussite scolaire de leurs enfants
- le plus difficile, c'est l'incitation à la formation, c'est oser réapprendre
- l'entrée en scolarité de son enfant est un facteur de motivation pour l'adulte
- 2,5 millions de personnes sont en situation d'illettrisme.

2. Comment peut-on agir et pourquoi parle-t-on d'une démarche plus que d'actions ?

Le principe de départ : nous devons nous appuyer sur l'existant et ne pas créer de nouveaux dispositifs.

Il faut s'appuyer sur ce qui existe pour le rendre plus accessible et plus opérant au service des objectifs définis.

3. La démarche se décompose en trois étapes

- la mise en confiance
- la mobilisation durable
- l'accès à la formation et la sortie de l'illettrisme

Pour chacune de ces étapes deux questions : Comment ? Et avec qui ?

- la première marche = la sensibilisation et l'information
- la deuxième marche = les actions visant à transformer la reprise de confiance dans la mobilisation durable
- la troisième marche = les différents type d'émancipation, et notamment la sortie de l'illettrisme.